

DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

BILAN¹ DES ACTIONS RÉALISÉES Avril 2019 – Mars 2021

¹ : Ce bilan est publié à titre indicatif. Les données y figurant sont à considérer à titre d'information.

Préambule

En application de la réglementation en vigueur régissant le droit de l'accès à l'information, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) a adopté, en mars 2019, deux décisions :

- la Décision n°ANRT/DG/06/2019² du 18 mars 2019 portant nomination des membres chargés de la réception et du traitement des demandes d'information ;
- la Décision n°ANRT/DG/NS/II/68/2019³ du 18 mars 2019 portant création d'une cellule interne chargée du Droit d'Accès à l'Information.

1. OPÉRATIONNALISATION DU PROCESSUS

Dans le cadre de ses attributions, la cellule interne DAI mise en place a entrepris les actions suivantes :

- Mise à jour du recueil des informations existantes à l'ANRT (Siège et INPT).
- Élaboration de l'inventaire global, catégorisation et classification des informations à la disposition de l'ANRT et la mise à jour du recueil des actifs informationnels de l'ANRT.
- Conception du questionnaire de collecte des informations produites et traitées par l'ANRT.
- Conception du processus de diffusion, auprès des entités de l'Agence, des questionnaires de collecte de l'information pour chaque actif informationnel et leur traitement et consolidation.
- Élaboration et dépôt de l'autorisation des traitements des données personnelles des demandeurs d'informations, auprès de la CNDP, accompagnée de la clause d'information de consentement et de respect des droits d'accès à l'information.
- Élaboration des actes régissant les modalités d'exercice des personnes en charge de l'information ainsi que les instructions à respecter (Procédures internes).
- Formation des personnes chargées du DAI.
- Élaboration du formulaire de demande d'information à mettre sur le site Web de l'ANRT comportant les mentions légales.

² : décision interne et non rendue publique.

³ : disponible sur le site web de l'ANRT.

ANNEXE : **LISTE DES INFORMATIONS PROACTIVES DE L'ANRT (SIÈGE ET INPT)**

1. INFORMATIONS PROACTIVES DISPONIBLES SUR LE SITE WEB DE L'ANRT :

- Informations à propos de l'organisation de l'ANRT et de ses instances
- Lancement des appels d'offres et leurs résultats
- Appels à candidatures (recrutement, postes de responsabilité)
- Réglementation du secteur des télécommunications
- Acteurs du marché des télécommunications
- Observatoires du secteur
- Enquête de collecte des indicateurs TIC
- Procédures et informations relatives :
 - à la gestion des ressources
 - au service universel
 - à l'agrément des équipements
 - aux navires et aéronefs
 - aux autorisations des réseaux indépendants filaires
 - aux examens de certification radio
 - aux services à valeur ajoutée
 - à l'attribution des noms de domaine .ma
- Publications de l'ANRT.

2. INFORMATIONS PROACTIVES DISPONIBLES SUR LE SITE WEB DE L'INPT :

- Informations à propos de l'organisation de l'INPT et de ses instances
- Conditions d'admission à l'INPT
- Informations relatives aux cycles de formation :
 - Cycle Ingénieur
 - Ecole doctorale
 - Formation continue
 - CEIT
- Partenariats INPT / Entreprises
- Équipes de recherche
- Partenariats de recherche
- Publications.

*_**_**_**_**_**_**_*